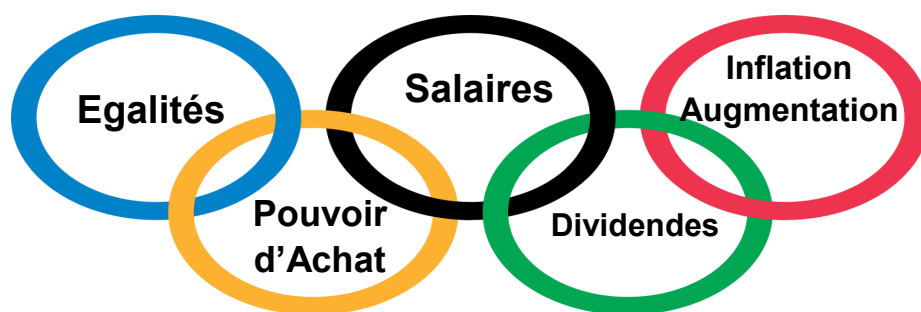


NAO * 2024 PROVOCATION ?



La Réunion de **N**égotiation **A**nnuelle **O**bligatoire s'est tenue le 9 janvier.

Voici la proposition de la direction :

ENVELOPPE GLOBALE 2,5%.

LES OETAM :

Augmentation Générale **2%.**

Augmentation Individuelle **0,5%**

Talon : 700 € (AG+AI)

LES CADRES:

Augmentation Générale :

Cadre au marché **1,5%**

Cadre au dessus du marché **0,75%**

Augmentation individuelle **1,0%.**

Prime de Partage de la Valeur : **700 €** en février pour toute personne qui gagne jusqu'à 62798 € (< 3 SMIC) par ans.

Revalorisations différentes primes.

**Pour FO, on est très loin de battre des records.
Nous continuons à porter
la FLAMME de nos Revendications!**

**La Direction doit revoir sa copie pour la prochaine
reunion du 16 janvier 2024**



Gardons le contact :

NOTRE MAIL : FGTAFO.COCACOLA@GMAIL.COM



NOS REVENDICATIONS :

« Maintenir et améliorer notre Pouvoir d'Achat. Pour cela nous revendiquons une Augmentation Générale de 6%. Et une AI permettant la reconnaissance 1% »

Suppression de la distinction Paris/Province dans la valeur du point de coefficient pour les OETAM et Création d'une Prime « Vie Chère » pour les salariés de l'Île de France dont les éléments de calcul seront connus et transparents.

Augmentation des différentes Primes, Forfaits et Indemnités : primes booster, incentives commerciales, primes d'équipes, prime de nuit, panier de nuit, ticket repas, forfait repas, primes d'astreintes, forfaits déplacements, primes de mobilité, indemnités télétravail, primes de sujétion, prime 8/10, prime renfort d'Équipe, prime polyvalence.

Concernant ces différentes primes :

- Réalignement du booster industriel OETAM/Cadre, suppression de l'indicateur AT dans le calcul ; révision du Booster de l'usine de Clamart car « ligne BIB et Méga bib » ne sont pas prises en compte dans le calcul de la productivité.
- Instauration prime variable « type booster » pour les salariés (OETAM Cadres Prof/Staff) du Siège.
- Instauration d'une prime transport pour nos collègues en usine en 3/8 et week-end qui sont obligés d'utiliser leur véhicules pour se rendre au travail.
- Égalité de traitement pour nos collègues Merchandiseurs Conseils concernant la prime de sujétion.
- Mise en place d'une prime d'ancienneté au-delà de 15 ans
- Prime PPV à 1500 euros net pour tous les salariés de CCEP

Autres Thématiques :

- Instauration d'une reconnaissance pour tous les formateurs et tuteurs par une augmentation de leur salaire en Point.
- Mise en place de Titre Restaurant pour les Salariés en télétravail.
- Augmentation de participation employeur sur la complémentaire Santé (Mutuelle).
- Augmentation de la prise en charge des titres de transports à 76%.
- Clarification de la prise en charge de l'équipement Véhicule Electrique.
- Atténuation de l'effet de seuil sur la grille d'attribution des Chèques Vacances. Augmentation de l'abondement, Prise en charge des frais concernant la re matérialisation.
- Mise en place CESU avec grille incitative pour les aidants, et politique Handicap
- Réévaluation des Montants Accord Mobilité.
- Augmentation de la valeur du paiement du JH à 170 euros brut
- Absence enfant malade deux jours en plus par enfants à charge
- Augmentation Budget ASC

Mettre en place une Classification actualisée et compréhensible servant de repère et donnant un cadre clair et des perspectives après mise en application notamment du passage au Statut d'Agent de Maîtrise pour certains salariés.

Mise en place immédiate des mesures qui découleront de ce futur Accord qui intégrera une clause de revoyure.

